

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_04\_014

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, vendredi 17 avril 2026.

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Josseline LHOMMEAU, Fabien JOLIVET, Marie-Christine GUIBERTEAU, Albert COIFFARD, Isabelle BUREAU, Jacques DE MAISONNEUVE, Laetitia NAUD, Guillaume BODIN, Sandra BELLANGER, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Angéline RICHOU, Luc CHAUVIN, Gaétane GABORY, Vivien TUFFREAU, Yvette DE BARROS, Nadège MOREAU, Guy CAILLAULT, Anita ROBICHON, Yves PLUMEJEAU, Jean-Claude BELLICAUD, Jean-François ALLARD, Françoise COUTAULT, Marie-Béatrice MORISSEAU, Jacky COURANT, Stéphane BESNIER, Philippe BOURSIER, Frédéric DOUGE, Sophie DEMANGE, Richard DAVID, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Karen BULTEAU, Céline MOREAU, Séverine MORINEAU, Stéphanie OGER, Sophie BECHEREAU, Aurélien LETOURNEAU, Adrien ALLARD, Mathéo GOURDON, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Guillaume MOREL, Jean-René GRASSET, Bruno CHAUVIGNE, Ariel YARIV, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Arlette BURGEVIN, Gaël BEDUNEAU

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Narciso VILACA pouvoir à Nadège MOREAU  
Yannick BENOIST pouvoir à Guy CAILLAULT  
Stéphane COULON pouvoir à Luc CHAUVIN  
Anne-Valérie MOITA FERNANDES pouvoir à Philippe BOURSIER  
Isabelle VATELOT pouvoir à Mathéo GOURDON  
Stéphane BIDEET pouvoir à Sandra BELLANGER  
Samuel BELANGER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaétane GABORY  
Ingrid MASSE pouvoir à Jean-Claude BELLICAUD  
Timothée DEBRARD pouvoir à Isabelle BUREAU  
Hélène MARCHAND pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Isabelle MONFRAY pouvoir à Arlette BURGEVIN  
Sandrine LE GALL pouvoir à Ariel YARIV  
David MAINGUY pouvoir à Anne-Françoise CADIOT OGER

*Monsieur Philippe BOURSIER a été désigné secrétaire de séance.*

**FONDS DE CONCOURS POUR L OPERATION DE REPARATION DU RESEAU D ECLAIRAGE  
212 26 247**

Madame L. NAUD, adjointe en charge de la Voirie, indique que suite au dépannage des ouvrages n° 286, 609, 610, 607, 613, 749 situés rue Albert René Biotteau et rue des Crêtes à Montjean-sur-Loire il est nécessaire de procéder au remplacement des blocs LED.

VU l'article L5212-26 du CGT ;

VU le règlement financier du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours ;

CONSIDÉRANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 9 avril 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>63</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>2</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>65</b>

**DÉCIDE DE :**

- Verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération **DEV212-26-247** afin de remplacer les blocs LED des ouvrages n°286, 609, 610, 607 613, 749 – Rue Albert René Biotteau et rue des Crêtes sur la commune déléguée de Montjean-sur-Loire.
  - Montant total de la dépense : 2 136,76 euros net de taxe
  - Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 1 602,57 euros net de taxe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux, qui commencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou, à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

*Nombre de conseillers : 65  
Nombre de présents : 51  
Nombre de votants : 65  
(dont 14 pouvoirs)*

Signé le 24 avril 2026  
Le Maire  
Gilles PITON